



## **Direction de la Jeunesse et des Sports**

Sous-Direction de l'Action Sportive

Service du Sport de Proximité

### Règlement de l'appel à projets 2020

#### Éducation par le sport dans le cadre de « Transformations olympiques »

##### 1. CONTEXTE

La Ville de Paris, le Comité d'Organisation Paris 2024 (Paris 2024) et le Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) sont convaincus que le sport peut jouer un rôle précieux dans la réussite éducative des enfants. Le club donne en effet accès, à côté de la famille et de l'école, à des lieux d'apprentissage des valeurs citoyennes, d'engagement et de respect de l'autre. On peut également parfois y faire du soutien, du mentorat et de la médiation scolaire. Une pratique sportive régulière est dans tous les cas un atout pour les enfants dans leur épanouissement, leur attention et *in fine* leur réussite scolaire.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris accompagne et soutient sur son territoire des projets d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires. Pour susciter de nouvelles approches, la Ville de Paris, Paris 2024 et le CNOSF souhaitent lancer un appel à projets afin de recueillir et financer des projets nouveaux d'éducation par le sport et dupliquer les bonnes pratiques existantes.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques :

- De la Ville de Paris avec la mesure 19 de Transformations olympiques : « mettre fin au décrochage scolaire grâce au sport » ;
- De Paris 2024, en lien avec sa stratégie Impact & Héritage ;
- Du CNOSF, dans le cadre de sa stratégie Héritage.

##### 2. OBJECTIFS ET TYPES D'ACTIONS SOUTENUES

La Ville de Paris, Paris 2024 et le CNOSF souhaitent apporter leur concours à des projets visant à lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport à travers un appel à projets doté d'une enveloppe de 110 000€.

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien à des projets proposant de :

- faire émerger des nouveaux programmes d'éducation par le sport permettant de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre le décrochage scolaire ;
- À rapprocher les établissements scolaires et le mouvement sportif pour créer des synergies.

### 3. CONTENU DU DOSSIER

#### - Porteurs de projets autorisés à répondre à l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert aux associations sportives et leurs partenaires associatifs et éducatifs.

Les projets pourront être portés avec le soutien de partenaires : associations d'aide au devoir, associations d'éducation populaire, établissements scolaires, start-up de l'innovation sociale.

**Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et remplir le dossier en annexe.**

#### - Public(s) visé(s)

Il appartiendra aux porteurs de projets d'identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place.

Les publics - cibles suivants seront prioritaires :

- Les habitants des quartiers populaires
- Les élèves en difficultés scolaires

#### - Évaluation du projet

Les projets devront présenter des critères d'évaluation tant qualitatifs que quantitatifs s'appuyant sur des indicateurs clairement définis dans le dossier de candidature. Les résultats devront être évalués à l'aune des publics ciblés et des objectifs fixés initialement.

#### - Coût du projet

La Ville de Paris, Paris 2024 et le CNOSF prendront en charge, par l'octroi d'une subvention sous la forme d'une convention d'objectifs, au maximum 80 % du coût total de l'action, sur la base du budget présenté par le(s) porteur(s) de projet(s) pour un an.

Le soutien financier accordé dans le cadre de cet appel à projets ne pourra être inférieur à 20 000 €.

Le montant d'aide sollicité pourra faire apparaître un besoin d'accompagnement financier sous forme d'incubation et/ou d'aide à la mise en consortium entre acteurs du projet.

- **Locaux**

Les projets devront se dérouler dans des locaux fournis par les porteurs de projets situés sur le territoire parisien.

**4. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les candidatures seront étudiées par un jury et pourront également, sur décision de celui-ci, faire l'objet d'une présentation. Le jury sera notamment représenté par des membres de la Ville de Paris, de Paris 2024, du CNOSF et de personnalités qualifiées. Le jury analysera les dossiers de candidature sur la base des critères suivants énoncés par ordre décroissant :

- Critère 1 : le projet d'éducation par le sport apprécié au travers de son impact social et de ses vertus pédagogiques ;
- Critère 2 : la cohérence opérationnelle du projet (méthode de suivi et d'évaluation) et les moyens mis en œuvre ;
- Critère 3 : l'identification du (des) public(s) cible(s) ;
- Critère 4 : la diversité des partenaires accompagnant le porteur de projet.

**5. REMISE DES DOSSIERS DES CANDIDATS**

Les structures souhaitant répondre à cet appel à projets devront envoyer leur dossier de candidature complété de façon dématérialisée par mail, à l'adresse suivante, [djs-aap-djs@paris.fr](mailto:djs-aap-djs@paris.fr), en veillant à indiquer en objet « AAP – Éducation ».

[\\*Dossier de candidature à télécharger](#)

**Les propositions devront être mises en ligne au plus tard le 10 janvier 2020 à 23h59.**

**6. CONTACT**

[djs-aap-djs@paris.fr](mailto:djs-aap-djs@paris.fr)